

CONTRIBUTION DE L'AGENCE DU COMMERCE CŒUR D'AGEN

A L'AVANT PROJET « AGEN CŒUR BATTANT »



L'Agence du Commerce Cœur d'Agen a étudié l'avant projet Agen Cœur Battant et a soumis la contribution suivante au vote de son conseil d'administration du 13 septembre 2010. Cette contribution souligne les points forts de l'avant-projet, soumet des propositions d'améliorations sur certains points et relaye des éléments du débat qui a eu lieu au sein de son conseil d'administration. Enfin, ce document livre quelques pistes d'actions visant à renforcer l'attractivité du centre-ville pendant la période de travaux 2011-2012 du projet « Agen Cœur Battant ».

1	L'AVANT-PROJET « AGEN CŒUR BATTANT » : LES POINTS FORTS	2
1.1	LE PRINCIPE DE CREATION D'UN SECTEUR PIETONNIER, POUR ACCROITRE LE CONFORT D'ACHAT ET RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES COMMERCES.....	2
1.2	UNE NOUVELLE POLITIQUE DE STATIONNEMENT, POUR FAVORISER L'ACCESSIBILITE DES COMMERCES DU CENTRE-VILLE ...	2
1.3	LE RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE TRANSPORTS EN COMMUNS, POUR UNE ALTERNATIVE EFFICACE A L'UTILISATION DE LA VOITURE	3
1.4	UN PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITE COMMERCIALE	3
1.5	UN PROGRAMME D'AMELIORATION DE L'HABITAT	3
2	L'AVANT-PROJET « AGEN CŒUR BATTANT » : DES PROPOSITIONS D'AMELIORATION	4
2.1	LE PLAN DE CIRCULATION DU Bd REPUBLIQUE A OPTIMISER.....	4
2.2	LA NOUVELLE POLITIQUE DE STATIONNEMENT A ADAPTER AVEC DES OFFRES CLIENTS	6
2.3	L'AMENAGEMENT DU SECTEUR DES CORNIERES A PRIVILEGIER.....	8
2.4	LA MISE EN PLACE D'UNE OPERATION « FAÇADES »	8
3	L'AVANT-PROJET « AGEN CŒUR BATTANT », LES POINTS DE DEBAT AU SEIN DE L'AGENCE	9
3.1	UN PERIMETRE DU PROJET A ELARGIR.....	9
3.2	UNE APPLICATION DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE STATIONNEMENT PLUS RAPIDE	15
4	L'AVANT-PROJET « AGEN CŒUR BATTANT » : LES PROPOSITIONS COMPLEMENTAIRES DE L'AGENCE DU COMMERCE.....	16
4.1	LA MISE EN PLACE D'UNE « CARTE VILLE » AVEC PROGRAMME DE FIDELITE COMMERCANTE	16
4.2	LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'ANIMATIONS ET DE COMMUNICATION PENDANT LA PERIODE DES TRAVAUX.....	16
5	CONCLUSION	17

1 L'avant-projet « Agen Cœur battant » : les points forts

1.1 Le principe de création d'un secteur piétonnier, pour accroître le confort d'achat et renforcer l'attractivité des commerces

Il reste difficile de mesurer les impacts d'une piétonisation sur le commerce. Cependant, des tendances ont pu être observées sur des secteurs piétonniers existants.

Ainsi, du fait de la hausse de la fréquentation des piétons (plus de jeunes, plus de personnes âgées, plus de flâneurs), il est en général observé une hausse de la valeur des fonds de commerce, une plus grande présence de succursalistes et de franchisés et une meilleure rotation des commerces. Les commerces représentés dans ces secteurs répondent à une demande d'achats impulsifs, avec des produits de moyens de gamme et à plus forte marge bénéficiaire. La répartition des commerces évoluent avec une bonne représentation du secteur de l'équipement de la personne et des cafés/restaurants, et une baisse du secteur de l'alimentation, de l'équipement de la maison et des services (moins de commerces effectuant des livraisons et moins d'activités de routine à effectuer rapidement).

L'Agence du Commerce est favorable à la création d'un secteur piétonnier dans la mesure où l'ensemble des conditions de réussite seraient réunies, à savoir une bonne accessibilité, une bonne desserte en transports publics, de nombreux parkings alentour et des espaces piétons agréables, sécurisés et propres.

1.2 Une nouvelle politique de stationnement, pour favoriser l'accessibilité des commerces du centre-ville

L'Agence du Commerce approuve la philosophie générale de la politique de stationnement proposée dans l'avant-projet Agen Cœur Battant visant à favoriser le retour des habitants en centre-ville, garantir l'accessibilité des commerces du centre-ville et inciter les actifs à délaissé leur voiture au profit de l'utilisation des transports publics et autres modes doux.

L'Agence approuve notamment les principes forts suivants :

- Favoriser le stationnement des résidents du centre-ville avec la mise en place d'abonnements attractifs, principalement en ouvrage
- Favoriser le stationnement des clients du centre-ville
- Réduire l'occupation permanente de l'espace public par les voitures « ventouses », avec notamment l'extension du zonage payant en voirie

1.3 Le renforcement de l'offre de transports en communs, pour une alternative efficace à l'utilisation de la voiture

L'Agence du Commerce approuve le principe de renforcement de l'offre de transports en communs et émet un avis favorable sur :

- La mise en place des couloirs de circulation en site propre sur les Boulevards République, Carnot et Sylvain Dumond, afin d'augmenter le cadencement des navettes et bus de transports en communs
- La mise en place d'une navette gratuite Cœur de Ville. Sur ce point, l'Agence du Commerce souligne qu'une fréquence maximale de 10 minutes est la condition du succès de l'utilisation de cette navette.
- de faire de la gare et du futur pôle multimodal le principal nœud de desserte de l'ensemble des transports en communs (gare routière, bus Keolis, navette agglo express, navette cœur de ville)

1.4 Un programme de renforcement de l'attractivité commerciale

L'Agence du Commerce a proposé des orientations pour mener un programme de renforcement de l'attractivité commerciale du centre-ville et souhaite le compléter avec de nouvelles propositions concernant l'animation du centre-ville pendant les travaux d'Agen Cœur Battant.

1.5 Un programme d'amélioration de l'habitat

L'Agence est favorable à la mise en œuvre d'un programme d'amélioration de l'habitat pour contribuer à développer l'offre de logement en centre-ville et à redensifier le cœur de ville.

2 L'avant-projet « Agen Cœur battant » : des propositions d'amélioration

L'Agence du Commerce soumet les propositions d'améliorations suivantes sur le plan de circulation et la nouvelle politique de stationnement au vote de son conseil d'administration.

2.1 Le plan de circulation du Bd République à optimiser

Les pistes cyclables

L'Agence constate que sur le tronçon du Bd République Jasmin / Laitiers, le contresens cyclable n'est pas possible. Les cyclistes doivent emprunter la rue Grande Horloge s'ils souhaitent remonter vers la Place Jasmin. On peut craindre que les cyclistes empruntent plutôt le trottoir pour redescendre le Bd République.

L'Agence préconise la mise en place d'un contresens cyclable sur cet axe fréquenté, afin de respecter la philosophie générale du projet Agen Cœur Battant qui est de favoriser les modes de transport doux et d'adopter un plan de circulation clair et visible.

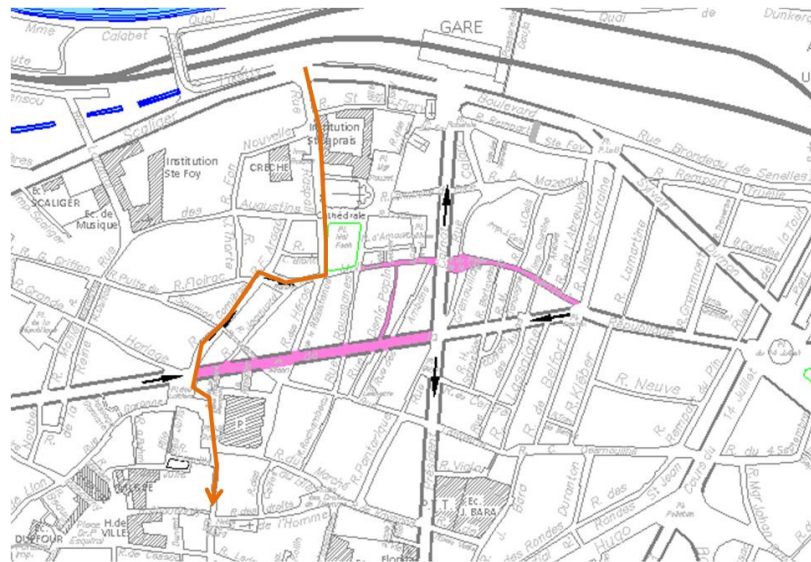
Inversion du sens des Cornières

Selon l'avant-projet « Agen Cœur Battant », l'inversion du sens des Cornières permet une meilleure diffusion des trafics des VL et une symétrie au niveau du plan de circulation.

L'Agence constate que l'inversion du sens des Cornières entraîne une difficulté à atteindre le cœur de ville pour les automobilistes arrivant du nord (Colayrac ...) qui empruntent le pont de Piketty et qui se trouvent dans l'impossibilité de rejoindre le centre-ville rapidement. Ces automobilistes doivent emprunter le Boulevard Scaliger et remonter le Bd République.

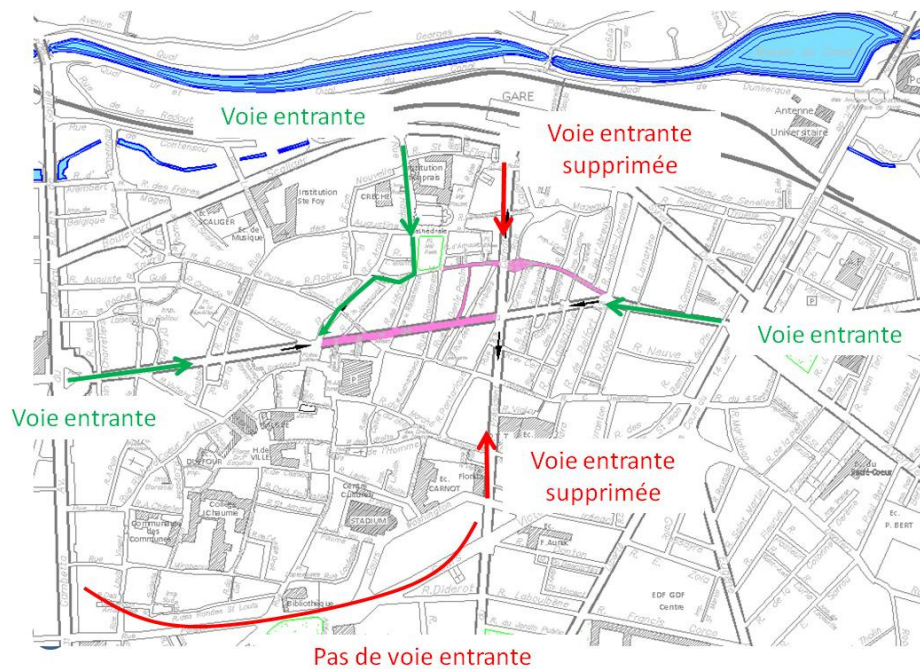
De plus, l'inversion des Cornières supprime la boucle qu'empruntent de nombreux transporteurs et véhicules pour atteindre notamment la zone du marché couvert ou le parking Carnot et isole la partie « nord » de la partie « sud » du centre-ville.

L'Agence propose le maintien du sens actuel de circulation des Cornières.



Circulation des véhicules

Cette solution permet une entrée directe dans le centre-ville :



Concernant la « commercialité » des Cornières, l'Agence n'est pas convaincue que le maintien du sens actuel des Cornières pénalise les commerces de cette rue, dans la mesure où cette voie reste circulée (pas de changement majeur sur la visibilité et l'accessibilité des commerces) et qu'elle est un axe entrant (point positif pour les commerces).

Mise en sens unique du Boulevard République – Jasmin / Place des Laitiers

Selon l'avant-projet « Agen Cœur Battant », la mise en sens unique de cette partie du Boulevard permet de créer une voie dédiée pour la circulation en site propre de la navette cœur de ville (fréquence 10 minutes) et des vélos.

Cependant, l'Agence déplore que cette mise en sens unique prive les cyclistes du double sens cyclable.

L'Agence propose donc le maintien du double sens pour les véhicules et les cyclistes sur le tronçon Jasmin / Place des Laitiers, et ce pour être en cohérence notamment avec le maintien du sens actuel des Cornières.

Mise en sens unique du Boulevard République – 4 Boulevards – Place du Pin

Selon l'avant-projet « Agen Cœur Battant », la mise en sens unique de cette partie du Boulevard permet de créer une voie dédiée pour la circulation en site propre de l'Agglo Express et des vélos.

En effet, la voie en site propre ne serait utilisée que par la navette Agglo Express, étant donné que la navette « cœur de ville » emprunte la voie descendante avec les véhicules et ne remonte pas le Boulevard. Cette voie de circulation en site propre sera donc peu sollicitée.

L'Agence propose néanmoins de garder le principe de sens unique sur cette partie du Boulevard mais d'optimiser au maximum l'utilisation des sites propres par les transports en communs et navettes.

2.2 La nouvelle politique de stationnement à adapter avec des offres clients

La monétisation du parking du Gravier à un tarif modéré

Concernant les places du stationnement du Péristyle du Gravier, l'Agence est favorable à la mise en stationnement payant de cette zone (zone verte), afin de favoriser le stationnement des clients. La zone verte offre la gratuité à partir de 17 h jusqu'à 9 h du matin, entre 12 h et 14 h, et le samedi toute la journée.

L'Agence encourage une réalisation rapide des travaux de réorganisation de cette zone de stationnement.

Concernant le stationnement au Gravier en face de la Cité administrative, l'Agence précise que ce parking n'est pas de 1^{er} intérêt pour l'activité commerciale. Il s'adresse plutôt aux actifs, étudiants ou personnes qui viennent réaliser des démarches administratives au centre-ville. Cependant, l'Agence s'accorde sur le paiement de cette zone de stationnement afin d'inciter ses usagers à l'utilisation de la navette Agglo Express depuis les parking-relais gratuits.

Compte-tenu que ce parking reste relativement éloigné du cœur de ville, ils proposent une tarification modérée de 1 € la journée.

La mise en place de tarifs adaptés à l'activité commerciale :

L'Agence propose la mise en place :

- De la gratuité d'une heure en parking d'ouvrage
- D'un tarif spécifique pour la journée du samedi dans les parkings en ouvrage de 1 € la demi-journée
- D'un tarif horaire privilégié pour les professionnels mobiles (professionnels du bâtiment, de l'urgence, dépanneurs, de santé ou d'aide à domicile) pour stationner sur toute la voirie (zone orange et verte)
- De la gratuité pour les moments forts commerciaux (1^{er} jour des soldes ...)

La volonté de favoriser les « achats minutes »

L'Agence approuve le principe de mise en place de stationnement gratuit sur voirie et en ouvrage pour les « achats-minute », sur la base d'une demi-heure gratuite. Pour bénéficier de cette gratuité d'une ½ heure par jour, l'Agence souhaite qu'il n'y ait pas de condition d'une première impulsion de paiement.

Pour compléter ce dispositif, l'Agence préconise de conserver une partie des arrêts minutes adaptés à certains types de commerces (bureau tabac, fleuristes, boulangerie...), en complément de ces nouvelles places de stationnement « achat-minute ». Ces « arrêts-minutes » s'adresseront aux usagers qui viendront de l'extérieur et qui ne seraient pas détenteurs de la carte-ville ou bien à ceux qui compte tenu de la rapidité de leur courses ne veulent pas aller jusqu'à l'horodateur pour retirer leur ticket.

L'amélioration de l'accessibilité et de la visibilité des parkings

Le parking Carnot ne sera désormais accessible que par les véhicules provenant du Bd République côté Pin et de ceux de la rue Lafayette. Cependant, l'aménagement de l'entrée de ce parking depuis la rue Lafayette ne permet pas aux véhicules de tourner directement sur leur droite. L'Agence demande que soit étudié le réaménagement de l'entrée de ce parking pour les voitures en provenance de la rue Lafayette et d'étudier notamment l'inversion du sens de circulation de ce parking.

L'Agence souhaite qu'une pré-signalisation des parkings du centre-ville soit réalisée aux entrées de la ville, avec un affichage lumineux permettant de connaître l'état d'occupation de ces parkings (nombre de places inoccupées), afin de simplifier et limiter les déplacements des usagers du centre-ville à la recherche d'une place de stationnement. Ces panneaux pourraient être disposés au niveau de la place Jasmin et de la place du Pin, mais aussi au niveau de la Place des Laitiers, des 4 feux, ...

2.3 L'aménagement du secteur des Cornières à privilégier

L'Agence du Commerce souhaite qu'une attention particulière soit portée au traitement des Cornières, rue commerçante historique riche de patrimoine.

De nombreux commerces originaux indépendants se sont implantés sur cette rue au cours des derniers mois et les commerçants ont réalisé des efforts dans l'aménagement de leur local et la décoration de leur devanture. Cependant, l'environnement général des Cornières qui continue à se dégrader ne permet pas à ses commerçants de développer pleinement leur activité commerciale.

Une intervention forte de la collectivité est attendue sur la rénovation de cette rue emblématique agenaise et plébiscitée par les touristes.

2.4 La mise en place d'une opération « façades »

L'Agence du commerce doit travailler au cours des prochains mois à l'élaboration d'une charte de qualité urbaine des locaux commerciaux, afin de guider le commerçant à travers des préconisations esthétiques et techniques à la bonne réalisation de ses devantures et de sa signalétique commerciales. Cette action sera couplée avec la mise en place au cours de la Tranche 2 du FISAC (période 2011/2012) d'aides individuelles aux commerçants pour la modernisation de leur local commercial (notamment aides à la rénovation des vitrines et devantures).

L'Agence suggère à la Ville d'Agen dans le cadre de son OPAH de coupler une « opération façades » avec une « opération vitrines », l'action des partenaires de l'Agence se limitant aux rez-de-chaussée commerciaux, aucun outil n'est disponible pour les propriétaires souhaitant rénover les façades des immeuble au-dessus des commerces.

3 L'avant-projet « Agen Cœur Battant », les points de débat au sein de l'Agence

Certains membres de l'Agence ont souhaité élargir le débat de la concertation « Agen Cœur Battant » et ont émis des propositions sur le périmètre du projet et la politique de stationnement. L'Agence souhaite apporter ces éléments de réflexion au débat de la concertation « Agen Cœur Battant ».

3.1 Un périmètre du projet à élargir

Le périmètre de réaménagement urbain à élargir vers les entrées du Bd République :

Sur cet avant-projet « Agen Cœur Battant », la principale réserve de certains membres de l'Agence porte sur le périmètre des travaux de réaménagement urbain qui est restreint au secteur du cœur de ville d'Agen dans cette phase de travaux.

En effet, certains membres estiment que l'effort de la collectivité devrait aussi porter sur les aménagements des entrées du centre-ville (Quartier Jasmin et Quartier Pin), secteurs qui ont aussi besoin de renforcer leur attractivité, notamment commerciale. Par contre, les membres ne souhaitent pas forcément que ce réaménagement urbain soit réalisé sous forme de piétonisation.

Des membres de l'Agence considèrent que le fait de concentrer l'ensemble des investissements d'aménagements urbains sur le tronçon le plus dynamique qui héberge la plupart des enseignes nationales ne va qu'aggraver le déséquilibre existant avec les entrées du Boulevard. Il se profile le risque d'une envolée des droits au bail sur cette partie du Boulevard, ce qui représenterait un frein à l'installation de nouveaux commerces.

La plupart des locaux commerciaux vacants sont concentrés au-dessus de la Place Castex et présentent des surfaces intéressantes pour l'implantation d'enseignes. De nombreuses enseignes implantées sur le centre-ville d'Agen se trouvent à l'étroit et cherchent à s'agrandir, tout en gardant un emplacement de premier choix en terme de visibilité et de passage. Ces surfaces sont rares actuellement sur le tronçon Laitiers – 4 feux. Or, les développeurs d'enseigne rencontrés considèrent que la seule réalisation du pôle Multiplexe sur la Place du Pin n'est pas en mesure de modifier la hiérarchie des emplacements du Bd République à court terme. Les enseignes sont plutôt dans une stratégie de recentrer leur magasin sur le secteur piétonnier.

Le projet de réaménagement du Péristyle du Gravier prévu est un élément important pour mettre en valeur le Quartier Jasmin. Par contre, il n'est rien programmé à court terme du côté du Pin.

L'Agence constate que de nombreux commerçants implantés sur le Bd République au-dessus de la Place Castex sur le Quartier du Pin sont en difficulté et inquiets pour leur avenir proche. Les commerces à céder pour cause de départ à la retraite ou changement de propriétaire attirent peu d'investisseurs.

L'Agence propose quelques pistes de réflexion :

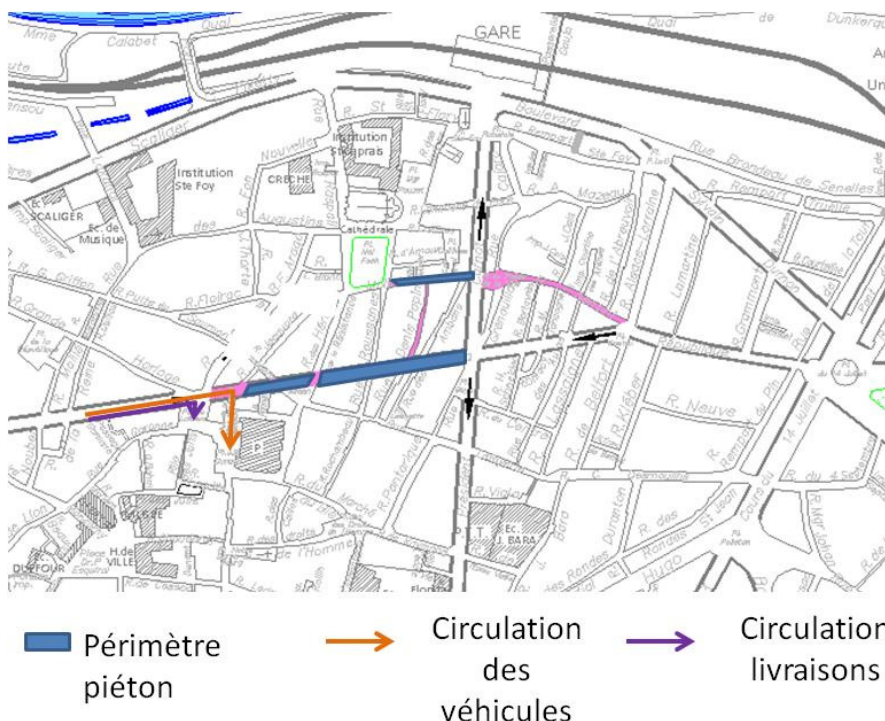
- la réalisation d'arches esthétiques pour signaler les entrées du boulevard. Ces arches pourraient être dénommées « Porte du Pin », « Porte Jasmin » et une animation pourra être réalisée pour son inauguration.
- L'harmonisation des mobiliers urbains (éclairage, jardinières, mobiliers urbains, parkings à vélo) avec ceux de la partie piétonne
- La réalisation d'une action d'aménagement paysager
- L'amélioration de la liaison piétonne entre l'entrée du Boulevard et le Pôle du Pin

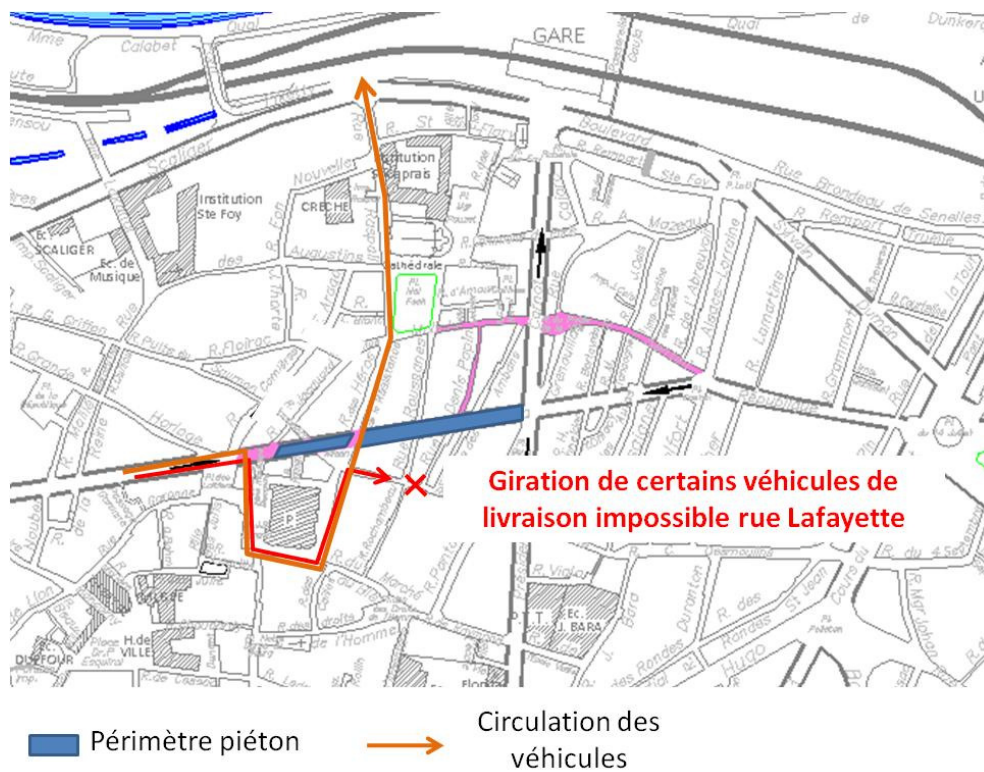
Une place des Laitiers plus conviviale

Certains membres de l'Agence proposent d'orienter la circulation des véhicules personnels en direction du marché couvert par la rue de la 2^{ème} République Espagnole, afin de limiter le flux des véhicules sur la Place des Laitiers.

L'accès à la Place des Laitiers serait réservée aux livraisons, par un dispositif de bornes escamotables, et cet accès serait restreint aux créneaux de livraisons qui auront été préalablement définis avec les commerces de la Place des Laitiers et du marché couvert.

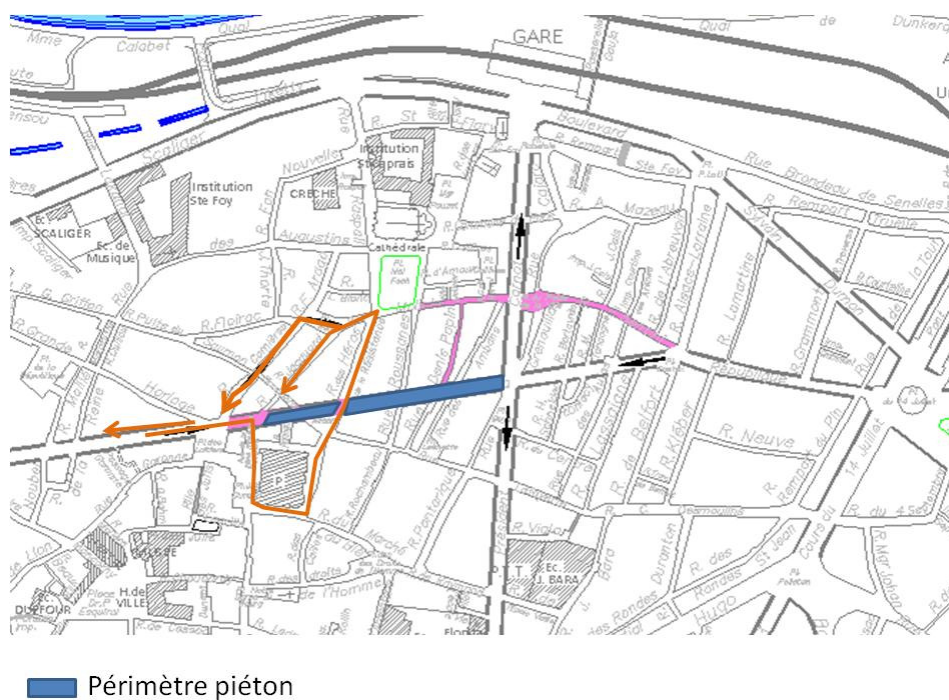
L'Agence propose que la Place des Laitiers devienne ainsi un espace complètement piéton en journée, en dehors des créneaux de livraisons.





La rue des Héros de la Résistance très dynamique commercialement dans sa configuration actuelle ne devrait pas être pénalisée par un tel aménagement.

Le sens des Cornières actuel permet de réaliser la boucle de circulation autour du marché couvert qui devient un « pivot »

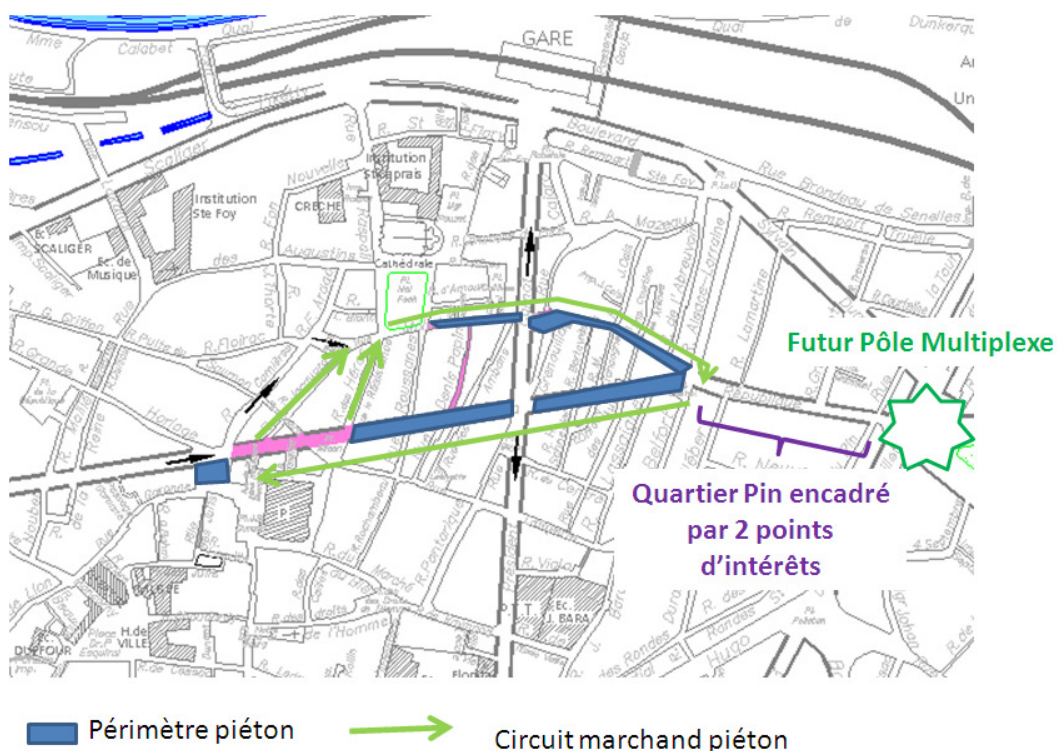


Un périmètre de piétonisation à décaler et étendre :

Au vu des contraintes imposées en terme de circulation, notamment au niveau des livraisons sur le secteur Laitiers / Marché couvert / rue des Héros de la Résistance, certains membres de l'Agence proposent de décaler le périmètre de piétonisation de la rue de la 2^{ème} République Espagnole à la Place Castex, et de permettre ainsi la réalisation d'une boucle de circulation pour les riverains et les livraisons autour du marché couvert.

Le fait de décaler ce tronçon de piétonisation contribuerait à valoriser toute la partie Est du Boulevard République et d'élargir la zone d'intérêt pour des emplacements commerciaux de 1^{er} choix. Cette extension du secteur piéton faciliterait la réduction de la vacance des locaux commerciaux sur la partie du Quartier Pin du Boulevard République, qui se trouverait ainsi encadré entre 2 points d'intérêts remarquables : le futur Pôle multiplexe et l'entrée du secteur piéton. Le déséquilibre entre les entrées du Boulevard République et le cœur piéton serait atténué.

De plus, ce nouveau périmètre de piétonisation permettrait d'établir clairement un circuit marchand piéton constitué par les rues piétonnes Molinier et Emile Sentini et par le tronçon piétonnier du Bd République. Ce schéma pourrait contribuer à augmenter le flux piétons sur les rues Molinier et Emile Sentini. La continuité du cheminement piéton devrait être favorisée au niveau de la traversée du Bd Carnot face à la place du Poids de la Ville.



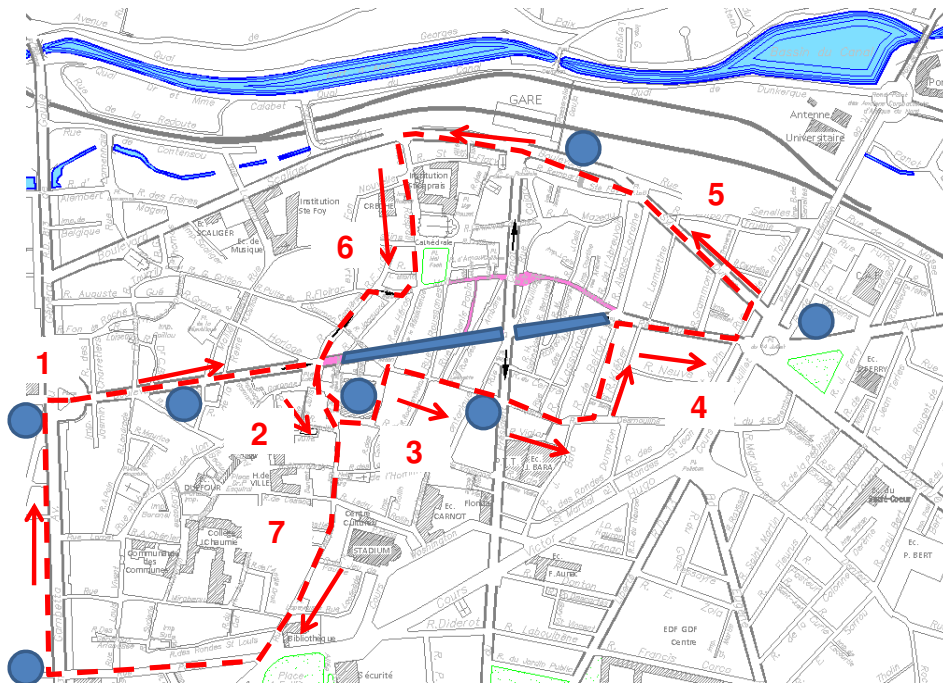
Proposition de plan de circulation avec optimisation du tracé de la navette

Dans l'hypothèse

- du maintien du sens actuel des Cornières
- d'une extension du périmètre de piétonisation

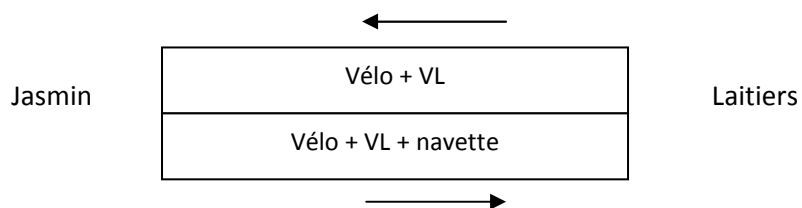
L'Agence propose le schéma de circuit de navette suivant :

Proposition de tracé de navette (hypothèses : sens actuel de la rue des Cornières + secteur 4 feux – Castex piétonnisé)



Ce circuit de navette dessert l'ensemble des parkings du centre-ville, ainsi que des rues à potentiel commercial comme la rue des Cornières, la rue Montesquieu, la rue Lafayette.

Cette configuration permet sur le tronçon Jasmin – Laitiers de mettre en place un double-sens cyclable :



Etant donné que la piétonisation va entraîner de facto une déviation des trafics de transit et une diminution de la fréquentation du Bd République, le fait d'insérer la navette cœur de ville dans la circulation automobile ne devrait pas pénaliser sa fréquence de passage.

Au niveau du Pin, le passage de la navette se fait par la rue Grammont, pour éviter le contournement du rond-point du Pin.

3.2 Une application de la nouvelle politique de stationnement plus rapide

Certains participants appellent fortement de leur vœu une entrée en vigueur de cette nouvelle politique de stationnement concomitante du démarrage des travaux d'Agen Cœur Battant, et non pas une mise en place en juillet 2012.

Les participants souhaitent faire bénéficier aux commerces du centre-ville le plus rapidement possible des effets de diminution du stationnement ventouse au profit de la rotation des véhicules.

Ils ne souhaitent pas que s'installent chez les clients, du fait du décalage entre l'entrée en vigueur des nouveaux abonnements et tarifs et la réalisation des travaux, des schémas de pensée du type « il est devenu trop difficile d'accéder et de stationner en centre-ville », qui seraient par la suite difficiles à inverser. Les membres de l'Agence souhaitent qu'une communication positive soit réalisée sur l'offre de stationnement en cœur de ville pour tordre le cou à certaines idées reçues d'une ville en travaux et peu accessible.

Conscients que le processus de négociation avec Vinci sera long, certains membres de l'Agence demandent néanmoins à la Ville d'Agen de négocier avec Vinci pour la mise en place rapide d'offres commerciale (demi-heure gratuite en voirie et ouvrage, offre du samedi à 1 € la demi-journée) pendant toute la durée transitoire de négociation avec Vinci.

4 L'avant-projet « Agen Cœur battant » : les propositions complémentaires de l'Agence du Commerce

4.1 La mise en place d'une « carte ville » avec programme de fidélité commerçante

L'Agence du Commerce propose de mettre en place un programme collectif de fidélité commerçante. Il est moins coûteux et plus rentable de travailler sur de la fidélisation que sur de la prospection de nouveaux clients. L'enquête auprès des consommateurs du centre-ville menée par l'UCAA a mis en évidence que les consommateurs souhaitent la mise en place d'une carte de fidélité unique ainsi que de l'aide au stationnement. La mise en place d'un programme de fidélité permet de répondre à cette double demande.

Ce programme de fidélité peut permettre aux commerçants d'offrir du temps de stationnement supplémentaire, en complément des 30 minutes offertes par la collectivité en voirie et en ouvrage.

Ce programme de fidélité peut être hébergé sur un support de carte, notamment de type Moneo.

L'Agence propose de coupler ainsi l'équipement en cartes Moneo des consommateurs du centre-ville avec l'équipement en cartes Moneo des usagers des parkings et horodateurs, pour n'avoir qu'un seul support.

Ce dispositif de carte ville associée à de la fidélité commerçante permet de s'affranchir des bons de stationnement et surtout d'avoir une traçabilité de l'utilisation effective de ces offres de stationnement par les consommateurs porteurs de la carte.

4.2 La mise en place d'un programme d'animations et de communication pendant la période des travaux

L'Agence propose d'accompagner la mise en place d'animations pendant la durée des travaux, en partenariat avec l'UCAA et l'ensemble des commerçants.

Des pistes sont à l'étude, avec l'organisation notamment de mini concerts acoustiques dans les magasins, d'expositions photos sur les vitrines...

L'Agence propose à la Ville d'Agen d'accompagner la réalisation d'une campagne de communication autour des commerces du centre-ville pendant la durée des travaux, campagne de communication basée sur les services de vente à distance proposés par les commerçants (par téléphone ou par Internet) et sur l'accessibilité du centre-ville.

5 Conclusion

En conclusion, l'Agence propose :

- En termes d'aménagements urbains
 - Que l'aménagement urbain des Cornières soit traité
 - Que la rue des Héros de la Résistance soit traitée comme une zone de rencontre et que la circulation de certaines catégories de véhicules y soit autorisée
 - Que le périmètre de piétonisation soit décalé et élargi vers la Place Castex
 - Qu'une action d'embellissement soit réalisée au niveau des entrées du Boulevard République
- En terme de circulation
 - Que le sens de circulation de la rue des Cornières ne soit pas inversé pour permettre la boucle de circulation autour du marché couvert
 - Que le double sens soit maintenu au niveau du tronçon « Jasmin-Laitiers »
- En terme de stationnement
 - Que la monétisation du parking du Gravier soit réalisée
 - Que des tarifs spécifiques pour les consommateurs soient rapidement mis en place (1/2 heure gratuite en voirie et en ouvrage...)